

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2022

Le vingt et un février deux mil vingt-deux à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 14 février 2022

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, MAZOUIN, MALHAO Mrs ROSSET, FORTINEAU, SIMON, OUVRARD, COCULET, BARTHELEMY.

Absent excusé : Mr BOREL

Mr BARTHELEMY a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de conseil municipal du 22/11/2021
- Budget prévisionnel 2022
- Validation devis
- Remplacement de l'agent technique
- Participation maintien de salaire et mutuelle
- Point sur l'appel à projet pour la transformation de la forge
- Débat protection sociale complémentaire
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du CM du 22 novembre 2021.

Approuvé à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2022.

Madame le Maire commence par faire le point sur les travaux en cours.

La toiture du préau de l'ancienne école à été changée ainsi que celle de la grange derrière la mairie.

A l'église, les travaux sont en cours ainsi qu'à la mairie. Le cabinet d'études pour les travaux de la traversée de l'Arbre à été choisi.

Budget travaux à prévoir en investissement :

- Reserve incendie au golf de la Prèze (association des propriétaires doit prendre 10000€ à sa charge).
- Plate-forme de broyage toujours à l'étude donc on garde la ligne à 25000€
- Achat et installation d'un portillon pour fermer local poubelle de la salle des fêtes 5000€
- Restauration de la voûte intérieure de l'église, provision 15000€
- Chape au sol du local cantonnier
- Changement chauffage salle des fêtes, bibliothèque, local poterie et salle des associations pour une PAC, provision 35000€
- Mobilier de bureau et aménagement nouveau secrétariat mairie provision 5000€
- Chemin de randonnée toujours à l'étude, notamment par l'achat possible du bois derrière la décharge. On garde la provision de 10000€.
- Création d'un verger participatif
- Valorisation de l'ancienne forge provision 20000€

Validation devis

Devis Navaud Chauvet de 1431.60€, pour la fabrication et pose de trois défenses de fenêtres pour éviter la nidification à l'église, accepté.

Remplacement de l'agent technique

Monsieur Sylvain JEAN, candidat retenu après les entretiens d'embauche pour remplacer M. Monchaty est venu se présenter auprès des membres du conseil municipal.

Madame le Maire a ensuite fait un résumé de l'entretien d'embauche et du processus de recrutement. 6 candidats avaient été retenus pour un entretien dirigé par Mme Le Maire, M. Barthelemy, M. Rosset et Mme Andrieux du Cdg16. Le choix s'est porté sur Monsieur Jean du fait notamment de son expérience aux jardins de l'Angoumois.

M. Jean commencera le travail le 01/04/2022 en tuilage avec M. Monchaty pendant 3 mois.

Participation maintien de salaire et mutuelle

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 2020_10_08 en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTE.

Elle rappelle de plus à l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 25 mai 2021, la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE avec une tarification par classe d'âge.

Une convention de participation a été mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans (avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an pour des motifs d'intérêt général) à laquelle la commune de Rouzède a choisi d'adhérer par le biais d'une convention dont le modèle est joint à la présente délibération. L'article 3 de cette convention prévoit la facturation de frais annuels de gestion par le Centre en contrepartie de la mise en place et du pilotage du contrat (voir délibération n°2021/19 du 25/05/2021 du conseil d'administration du centre de gestion).

Madame le Maire rappelle que lors de la délibération 2021_10_08 une participation de 1^E par agent avait été décidée. A compter du 01 avril 2022, les agents communaux souhaiteraient bénéficier de la MNT et elle propose de revaloriser le montant de la participation communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant :

Montant unitaire mensuel brut : 25€ TTC par agent,

La participation sera revalorisée selon une nouvelle délibération.

Débat protection sociale complémentaire

Mme la Maire rappelle que la protection sociale complémentaire, dite PSC, est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) et reprend l'historique des décisions et arrêtés.

Après cet exposé, Mme la Maire déclare le débat ouvert au sein de l'assemblée délibérante.

La collectivité compte deux agents. Mme Fontenelle adjoint administratif a adhéré au volet prévoyance début janvier et adhèrera au volet santé au 01 avril. Monsieur Monchaty, adjoint technique, part en retraite en juin. Son remplaçant, M. Jean, dont le contrat commence au 01 avril, adhèrera au volet santé.

Le conseil débat et se met d'accord sur une participation à hauteur de la moitié des cotisations de la catégorie 2 soit 25€ TTC par agent.

Le Conseil municipal a débattu des enjeux de la protection sociale complémentaire

Point sur l'appel à projet pour la transformation de la forge

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'appel à idées avait été publié lors du dernier Rouzède info.

2 Propositions nous sont parvenues :

- Un lieu social, dans le sens d'une économie circulaire, faite sur le partage. On pourrait y déposer et/ou y récupérer des objets, des biens en bon état, qui peuvent servir à d'autres personnes...comme des livres, petit électro-ménager, jouets, etc...
- Petit commerce pour vendre des vêtements femmes neufs et occasion et lors des beaux jours, vendre des rafraîchissements.

Après discussions, les élus décident de dire oui aux deux projets qui peuvent être cumulables

Questions diverses

- Madame Lhermelin fait le point sur le recensement effectué dans la commune, on dénombre 214 logements.
- Monsieur Barthelemy évoque la visite sécurité incendie de la salle des fêtes effectuée par les pompiers. Il y a des améliorations à effectuer ainsi que des achats d'extincteur et alarme. Rendez vous a été pris avec la société ESI pour une intervention le 14/03/2022.
- Frairie organisée le 21/08, devis avec la société Brezac pour les feux d'artifice a été signé.
- Point informatif sur la réunion petite enfance et la dernière réunion du PLUi

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h00.

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains three. Some signatures are partially obscured or overlapping.

